

8.2 Justice

En France, 610 000 **condamnations** ont été prononcées en 2013, soit 500 de moins qu'en 2012 (- 0,1 %). Les condamnations pour des **infractions** liées à la circulation routière et aux transports diminuent de 1,5 % par rapport à 2012 mais restent majoritaires, représentant 42 % de l'ensemble des condamnations. Près d'une condamnation relevant de la circulation routière ou des transports sur deux concerne la conduite en état alcoolique et une sur cinq la conduite sans permis ou malgré suspension de permis. Les condamnés pour infraction à la circulation routière ont des peines moins lourdes que les autres. Les amendes prédominent (52 %) ; la peine d'emprisonnement ferme est prononcée une fois sur dix, et pour une courte durée (3,9 mois en moyenne).

Les condamnations pour atteinte aux biens (vols, recels, destruction et dégradation) représentent 22 % de l'ensemble des condamnations en 2013 et celles pour atteinte à la personne (essentiellement coups et violences volontaires) 17 %. Une condamnation sur deux en 2013 donne lieu à une peine de **réclusion** criminelle ou d'**emprisonnement**, en très légère baisse par rapport à 2012. Viennent ensuite les peines d'**amende** (35 %) puis les **peines alternatives** (11 %) qui comprennent notamment la suspension du permis de conduire. Les mesures et sanctions éducatives, à destination exclusive des mineurs, représentent 4 % des condamnations. Enfin, les

dispenses de peine représentent environ 1 % de l'ensemble des condamnations. En matière criminelle, la peine privative de liberté ferme est la règle. Elle se décline selon la gamme des peines prévues dans ce domaine : réclusion à perpétuité, réclusion à temps, emprisonnement ferme ou mixte. En matière délictuelle, deux types de peines apparaissent sensiblement à part égale : l'amende et l'emprisonnement avec sursis total. Viennent ensuite l'emprisonnement ferme, la peine alternative, qui remplace la peine de substitution, la mesure éducative et la dispense de peine.

Au 1^{er} janvier 2014, environ 252 000 personnes sont prises en charge par l'administration pénitentiaire : 174 000 en **milieu ouvert** et 78 000 personnes écrouées, dont 86 % sont détenues. Parmi les personnes détenues, 1 % sont des mineurs et près de 4 % sont des femmes. La durée moyenne sous écrou en 2013 est de 10,4 mois. L'âge moyen des détenus au 1^{er} janvier 2014 est de 35 ans. Parmi les écroués, la majorité est condamnée à des peines correctionnelles. Il s'agit le plus souvent de condamnations pour violence volontaire ou infraction à la législation sur les stupéfiants. Les 174 000 personnes prises en charge en milieu ouvert, soit avant jugement ou après pour l'exécution d'un aménagement de peine, sont majoritairement en situation de sursis avec mise à l'épreuve. ■

Définitions

Condamnation : décision rendue à l'encontre d'une personne physique par une juridiction. Cette décision, ou condamnation, peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Pour le traitement statistique, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif.

Amende forfaitaire, contravention, décision-personne, emprisonnement correctionnel, établissement pénitentiaire, infraction, juridiction, milieu fermé, milieu ouvert, peine alternative, réclusion, travail d'intérêt général : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les chiffres clés de la Justice 2014 », ministère de la Justice, novembre 2014.
- « Les chiffres de la justice française à l'aune des critères européens d'efficacité », *Infostat Justice* n° 131, ministère de la Justice, octobre 2014.
- « Séries statistiques des personnes placées sous main de justice », Direction de l'administration pénitentiaire, mai 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activité judiciaire

en milliers de décisions rendues (affaires terminées et réglées)

	2013	13/12 en %
En matière administrative	221,9	- 3,0
Conseil d'État	9,7	6,1
Cours administratives d'appel	29,0	- 0,5
Tribunaux administratifs	183,2	- 3,8
En matière civile et commerciale	2 698,6	1,9
Cour de cassation	20,0	- 4,0
Cours d'appel	232,4	- 0,8
Tribunaux de grande instance (hors commerce)	923,3	- 1,7
Tribunaux d'instance	735,9	11,0
Juges des enfants ¹	341,3	1,3
Juridictions commerciales	174,4	- 2,9
Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale	86,9	0,5
Conseils de prud'hommes	184,3	- 1,9
En matière pénale²	1 195,7	- 4,1
Cours de cassation	8,2	- 6,3
Cours d'appel	105,0	1,4
Cours d'assises	3,4	- 1,7
Tribunaux correctionnels	623,8	- 2,9
Tribunaux de police	51,0	- 15,7
Juridictions de proximité	341,0	- 6,1
Juges et tribunaux pour enfants	63,3	- 3,9
Amendes forfaitaires majorées	11 745,4	13,7

1. Mesures individuelles nouvelles ou renouvelées.

2. En décisions-personnes pour : cours d'assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de police, juridictions de proximité, juges et tribunaux pour enfants ; en décisions pour : cours de cassation et cours d'appel.

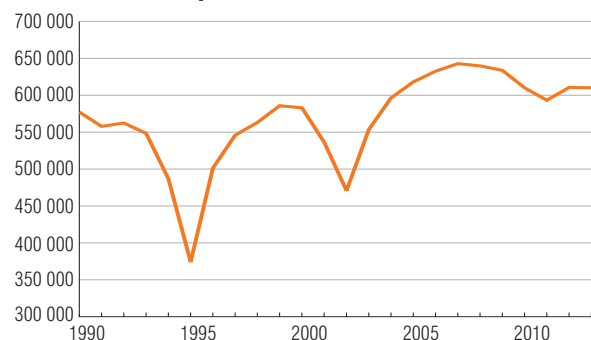
Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de la peine principale

	2000	2013 (p)	13/12 en %
Réclusion criminelle	1 179	1 032	0,1
Peine d'emprisonnement	283 003	297 459	- 1,1
Emprisonnement ferme	76 786	98 538	2,1
Emprison. avec sursis partiel	22 007	29 639	- 4,8
Emprison. avec sursis total	184 210	169 282	- 2,2
Peine d'amende	205 207	214 041	0,4
Peine alternative	63 751	67 152	4,1
<i>dont susp. du permis de conduire</i>	<i>33 319</i>	<i>16 797</i>	<i>8,9</i>
Mesure et sanction éducative	20 547	24 417	- 1,2
Dispense de peine	9 236	5 904	- 7,0
Total	582 923	610 005	- 0,1

Source : SDSE.

Condamnations prononcées de 1990 à 2013



Lecture : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi.

Champ : condamnations y c. compositions pénales.

Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de l'infraction

	2013 (p)	13/12 en %
Atteinte à la personne	102 644	- 0,9
<i>dont : homicides volontaires</i>	<i>420</i>	<i>0,0</i>
<i>viols</i>	1 188	- 6,8
<i>coups et violences volontaires</i>	65 633	- 1,3
<i>homicides et bless. involontaires</i>	8 846	- 2,4
<i>dont par conducteur</i>	7 765	- 2,3
Atteinte aux biens	133 599	1,1
<i>dont vols, recels, destruct. et dégrad.</i>	117 782	1,9
Matière économique et financière	14 559	- 4,4
<i>dont : chèques</i>	2 551	7,0
<i>travail illégal</i>	3 840	- 9,6
Circulation routière et transports	253 312	- 1,5
<i>dont : défaut d'assurance</i>	27 452	- 3,6
<i>conduite en état alcoolique</i>	111 550	- 4,4
<i>conduite sans permis ou</i>		
<i>malgré suspension</i>	56 674	0,5
<i>grand excès de vitesse</i>	13 826	1,3
Autres infractions	105 891	3,3
<i>dont stupéfiants¹</i>	56 697	7,7
Total	610 005	- 0,1

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2013 (r)	2014	14/13 en %
Budget¹			
Crédits de paiement	7 574	7 824	3,3
<i>dont dépenses de personnel</i>	4 611	4 770	3,5
Frais de justice, aide juridictionnelle²			
Frais de justice	477	458	- 4,1
Aide juridictionnelle	319	347	8,8
Effectifs réels³			
Ensemble de la mission justice	75 833	77 951	2,8
<i>dont : justice judiciaire</i>	30 671	31 640	3,2
<i>administration pénitentiaire</i>	35 130	35 812	1,9
<i>protection judiciaire de la jeunesse</i>	8 183	8 507	4,0

1. Loi de finances initiale (LFI).

2. Constituent une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalent-temps plein travaillés.

Source : SDSE.

Administration pénitentiaire

Au 1 ^{er} janvier	2000	2005	2014
Milieu fermé			
Établissements pénitentiaires	186	188	191
Places	49 657	51 312	57 516
Personnes écrouées	51 441	59 951	77 883
<i>dont personnes détenues</i>	51 441	59 197	67 075
Condamnés	33 341	39 041	61 261
Prévenus	18 100	20 910	16 622
Milieu ouvert			
Personnes prises en charge	135 020	125 437	174 108
Mesures en cours	149 588	138 855	196 207
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	108 528	141 107
Travail d'intérêt général (TIG) ¹	24 962	16 885	36 588
Libérations conditionnelles	4 852	6 480	6 428
Autres mesures	6 275	6 962	12 084

1. Y c. sursis TIG.

Sources : SDSE ; direction de l'Administration pénitentiaire.